

MAIRIE DE VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 20 décembre 2013 à 20 H 30

Présents : M. KEFF, MIQUEL, CHAUVEAU, CASSE, DOUMENS, LARDEAU

Mmes PAPY, RUMEAU

Absents : M. LONGEAUX – Mme RODRIGUES

ORDRE DU JOUR

- **Convention de raccordement au réseau AEP : cabanes de Piparlan et des Isarges**
Le Maire donne lecture de la convention entre la CCV AX et la commune de VERDUN, de fourniture d'eau potable aux cabanes de Piparlan et des Isarges, à partir du réservoir de la station de Beille :
Pour Piparlan : 100l /jour / personne déclarée
Pour Les Isarges : 100l /jour / personne déclarée
Pour la fourniture d'électricité, il est prévu une puissance de 2 KWh pour la cabane des Isarges
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.
- **Délibération de nomination et d'indemnisation de l'agent recenseur**
Le Maire propose de recruter Monsieur Claude GERMA comme agent recenseur du 06/01/2014 au 15/02/2014. Il a déjà exercé cette fonction lors des recensements de 2004 et 2009.
Il lui est accordé une indemnité dont le montant est fixé par les services de l'Etat.
Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition. L'agent recenseur sera nommé par arrêté Municipal.
- **Bilan de la réunion publique du 14/12/2013**
Après présentation par le Maire du déroulement de cette réunion, il propose de retarder l'extinction de l'éclairage public à minuit, dans un premier temps.
Les autres suggestions seront soumises à l'Agence Locale d'Energie du Département de l'Ariège pour un chiffrage des économies qui pourraient être réalisées.
- **Peinture des candélabres**
Il s'avère que l'état des candélabres nécessite une réfection totale des peintures, qui sera à la charge de la commune.
Monsieur le Maire se chargera de demander les devis afférents à ces travaux.
- **Réfection du revêtement et du pluvial**
Le maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de refaire le revêtement et le pluvial de la rue du Barry d'en Bas et du chemin de Mounet.
Il propose de demander une étude de faisabilité et d'évaluation financière de ces travaux à la DDT dans le cadre de la convention ATESAT.
- **Renouvellement du contrat de location du photocopieur**
Le contrat de location du copieur se termine en janvier 2015.
Deux propositions ont été faites pour un nouveau contrat avec du nouveau matériel.
Le fonctionnement du matériel actuel donnant satisfaction, le Conseil décide que le contrat sera honoré jusqu'à son échéance.
- **Devis toiture de l'église**
Des infiltrations d'eau ayant été constatées sur le bâtiment de l'église, deux devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées.
Une demande de subvention sera adressée à la Direction Régionale de l'Action Culturelle, par l'intermédiaire de l'Architecte des Bâtiments de France.
- **Demande de subvention pour participation à un voyage scolaire**
Jusqu'à l'année dernière, ces demandes de subventions nous étaient adressées par les établissements scolaires. A présent, les collègues ne s'en chargeant plus, nous avons été sollicités par les parents d'une élève ayant effectué un voyage scolaire en Espagne.
Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder une participation de 50.00 €, qui sera inscrite au budget 2014.
- **Questions diverses**
Demande de subvention de l'Union locale CGT de la Haute Ariège pour leur budget de fonctionnement.
Le Maire donne lecture du courrier adressé par ce syndicat à la mairie. Le Conseil décide de ne pas octroyer de subvention.
Tranchée pour l'alimentation en eau potable de Les Cabannes.
Monsieur CASSE Didier, Conseiller Municipal, exprime son désaccord sur l'autorisation donnée par le Maire de faire passer cette tranchée dans la prairie jouxtant la mairie. Le Maire rappelle que traversent en souterrain 3 lignes électriques alimentant le terrain de jeux, 1 conduite du réseau des fontaines et 1 collecteur de tout à l'égout.

Fin de la séance